



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 13 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	26

Date de convocation 28 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX Audrey DUHOUX, Franck DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Martine HENRISSAT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Thierry PONCE, Roland THERY, Jean-Marie WATREMETZ.

Excusés : Claude COSSON, Stephan EMERAUX, Françoise GUILLAUMOT, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Bernard LUISIN, Michel MENET, Véronique NICKELS, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLET, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Absents :

Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI.

Représentés :

Claude COSSON représenté par Audrey DUHOUX
Françoise GUILLAUMOT représentée par Martine HENRISSAT
Sébastien GUILLERMO représenté par Marie-Claude LAVOCAT
Bernard GUY représenté par Jan-Guillaume DECORSE
Bernard LUISIN représenté par Gilles DESNOUVEAUX
Michel MENET représenté par Didier COGNON
Frédéric ROUSSEL représenté par Jean-Marie WATREMETZ
Patrice VOIRIN représenté par Stéphane MARTINELLI

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du plan de financement du projet du magazine PAT 2025-2027

N° de délibération : 2025-11

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	26	26	0	0	0

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-1 ;

Vu la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2017 (Art.-39), créant les projets alimentaires territoriaux ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience, dite loi « Climat et résilience » prévoir qu'une stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) soit élaborée d'ici le 1^{er} juillet 2023 ;

Vu la délibération n°2022-35 du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont relative à la candidature di territoire à l'AAP émergence de PAT du PNA pour la période du 2023-2026 auprès de l'État ;

Considérant l'appel à projet 2022-2023, ouvert le 21 novembre 2022 et clôturé le 9 janvier 2023, organisé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Prévention dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation (PNA3) et le Plan de relance accompagnant l'émergence de Projets alimentaires de Territoire (PAT) ;

Considérant qu'après l'instruction des dossiers par les DRAAF et leur évaluation dans le cadre de comités régionaux, le projet « Réconcilier les mangeurs avec leur assiette » porté par le Pays de Chaumont, a été sélectionné et est lauréat en date du 15 février 2023 ;

Considérant que dans la poursuite de transition alimentaire, la création d'une revue numérique d'information, d'interprétation et de divertissement permettra de relayer l'information de manière objective, en créant un pont entre le bassin de consommation et la production alimentaire, de revendiquer la vision de la proximité, pour orienter le mangeur-acheteur à faire les bons choix et enfin mettre au défi les citoyens de manière ludique, comme réel moyen de revendiquer la consommation et la pédagogie ;

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter les subventions publiques conformément au plan de financement ci-dessous :

Le plan de financement prévisionnel 2025-2027 est le suivant :

Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC	Poste de recettes	Montant HT	Montant TTC
Conception du magazine	4 560,00 €	4 560,00 €	Fond LEADER	9 697,33 €	9 697,33 €
Impression	5 070,00 €	6 084,00 €	SMPC	2 424,33 €	3 936,67 €
Communication	2 491,67 €	2 990,00 €			
Total des dépenses	12 121,67 €	13 634,00 €	Total des recettes	12 121,67 €	13 634,00 €

Et APRES en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

- 1° d'approuver le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- 2° d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2025.03.17 09:29:56 +0100
Ref:8362929-12554187-1-D
Signature numérique
le Président

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*